

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DJS 348 Convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association MJC Paris 15 Brancion pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Espace Cévennes, Espace Paris Plaine, Sohane Benziane (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 à L. 1411-18 et L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux, en date du 15 juin 2011 ;

Vu le vote du Conseil du 15e arrondissement, en date du 21 mars 2011, décidant le mode de gestion déléguée pour les centres d'animation Brancion, 18, avenue de la Porte Brancion, Frères Voisin 10, allée des Frères Voisin, Espace Cévennes 9, rue de la Montagne d'Aulas, l'Espace Paris Plaine; 13, rue du Général Guillaumat ; et Sohane Benziane, 20 rue Georges Duhamel, (15e);

Vu la délibération, en date des 11 et 12 juillet 2011, du Conseil de Paris approuvant le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Espace Cévennes, l'Espace Paris Plaine; et Sohane Benziane (15e);

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin , Espace Cévennes, l'Espace Paris Plaine; et Sohane Benziane (15e);

Vu les rapports de la Commission de délégation de service public, en date des 3 novembre 2011, 15 décembre 2011, 6 mars 2012, 24 avril 2012;

Vu le rapport du Maire sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat joint en annexe à la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Brancion, 18, avenue de la Porte Brancion ; Frères Voisin, 10, allée des Frères Voisin ; Espace Cévennes 9, rue de la Montagne d'Aulas ; l'Espace Paris Plaine; 13, rue du Général Guillaumat ; et Sohane Benziane, 20 rue Georges Duhamel, (15e), jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention avec l'association «MJC Paris 15 Brancion» dont le siège social est situé 18 avenue de la Porte Brancion 75015 Paris.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 011, nature 611, fonction 422 des budgets de fonctionnement de l'état spécial de la mairie du 15e arrondissement, dotation de gestion locale, pour 2012 et les exercices suivants, sous réserve des décisions de financement correspondantes.

Article 4 : Les recettes constatées seront inscrites au chapitre 75, nature 757, rubrique 422 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants.